

Eneco Soleil & Vent Flex

Carte tarifaire août 2019 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte aux particuliers en Flandre et en Wallonie.

Tous les prix incluent 21% TVA



Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)				Tarif trimestriel Estimation annuelle Formule tarifaire	
		Compteur simple	Compteur double		Compteur excl. nuit		
			HEURES PLEINES	HEURES CREUSES			
50,00		6,81	6,83	6,79	6,79		
		6,41	6,44	6,40	6,40		
		(0,1 X BELPEX-S21 + 2,066) X 1,21	(0,1 X BELPEX-S21 + 2,084) X 1,21	(0,1 X BELPEX-S21 + 2,051) X 1,21	(0,1 X BELPEX-S21 + 2,051) X 1,21		

Coûts externes et taxes sur l'énergie

Gestionnaire de réseau	TARIFS NETS ÉLECTRICITÉ : Utilisation de réseaux de distribution et de transport (montants versés à votre gestionnaire de réseau)					IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ (fixées par les autorités publiques)				
	Frais de distribution (€cent / kWh)				Frais de transport (€cent / kWh)	Coût de distribution fixe (€ / an)	Tarif prosommateur ⁽¹⁾ (€ / kVA / an)	Gestionnaire de réseau	Cotisation sur l'énergie (€cent / kWh)	Cotisation fédérale ⁽²⁾ (€cent / kWh)
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit						
AIEG	8,36	8,83	6,66	5,74	4,16	26,39	-			
AIESH	12,86	13,25	8,47	7,22	4,16	17,86	-			
FLUVIUS (GASELWEST)	17,35	17,35	11,65	3,93	2,27	4,67	109,24			
FLUVIUS (IMEA)	12,52	12,52	9,40	3,19	2,21	4,67	86,29			
FLUVIUS (IMEWO)	13,78	13,78	9,23	3,21	2,30	4,67	90,15			
FLUVIUS (Inter-energa)	12,06	12,06	9,96	4,28	2,17	5,24	85,49			
FLUVIUS (INFRAX WEST)	13,55	13,55	10,90	4,67	2,24	5,24	92,83			
FLUVIUS (INTERGEM)	11,74	11,74	7,79	2,76	2,19	4,67	77,21			
FLUVIUS (IVEG)	13,89	13,89	10,88	4,97	2,49	5,24	98,63			
FLUVIUS (IVEKA)	13,85	13,85	9,91	3,40	1,92	4,67	89,79			
FLUVIUS (IVERLEK)	14,28	14,28	9,86	3,35	2,14	4,67	91,42			
ORES (Brabant Wallon)	10,26	10,93	6,00	4,79	4,16	16,09	-			
ORES (Est)	13,77	14,70	8,35	6,70	4,16	16,09	-			
ORES (Hainaut électricité)	11,64	12,29	7,60	6,39	4,16	16,09	-			
ORES (Luxembourg)	12,16	12,96	7,24	5,77	4,16	16,09	-			
ORES (Mouscron)	10,30	10,95	6,23	5,01	4,16	16,09	-			
ORES (Namur)	11,88	12,62	7,18	5,83	4,16	16,09	-			
ORES (Verviers)	13,93	14,75	8,87	7,36	4,16	16,09	-			
FLUVIUS (PBE)	13,81	13,81	10,56	5,47	2,25	5,24	92,33			
REGIE DE WAVRE	12,04	12,92	10,10	10,10	4,16	21,09	-			
FLUVIUS (SIBELGAS)	15,54	15,54	11,27	4,10	2,14	4,67	102,49			
TECTEO	9,87	11,12	5,65	4,79	4,16	26,69	-			
Redevance de raccordement électricité (Wallonie) ⁽²⁾ (€cent / kWh)								0,075		
Contribution Fonds Energie (Flandre) (€ / mois)										
								Tension basse	Tension moyenne	
								Tarif standard (domicilié)	0,43	
								Tarif standard (non domicilié)	8,06	
								Tarif consommateur protégé	0,00	
Certificats verts et de cogénération en Flandre (€cent / kWh)								2,95		
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)								3,14		

L'électricité fournie est composée à 100% d'électricité verte produite à partir de panneaux solaires et d'éoliennes. Eneco Soleil & Vent Flex est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation Belpex-S21. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. D'une part, le tarif trimestriel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index Belpex-S21 (2e trimestre 2019 : 35,6336 € / MWh). D'autre part, le tarif annuel est estimé basé sur une estimation de la valeur moyenne pondérée de Belpex-S21 au cours des 4 trimestres consécutifs à partir du trimestre en cours (3e trimestre 2019 : 32,3574 € / MWh). Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolis dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 50 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix.

(1) Tarif capacitaire additionnel en Région flamande pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA avec un compteur d'électricité réversible.

(2) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 011908 pour la Flandre et la Wallonie. / Valable du 1er août 2019 au 31 août 2019 inclus. / BC_032_011908_FR_ENECO_POWER_FLEX